

CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉTUDES DE BASE PAR PAYS
L'EAU, LES ZONES HUMIDES ET LA PROBLÉMATIQUE DES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES EN MÉDITERRANÉE
RAPPORT INITIAL SUR L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA
TURQUIE

RÉSUMÉ

L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) a mis en œuvre un programme mené en collaboration pour aider les pays membres à mieux intégrer la problématique des changements climatiques dans leurs politiques et pratiques de gestion des ressources en eau et des zones humides et à préparer l'élaboration de programmes d'adaptation aux changements climatiques compatibles avec les dispositions de la Convention de Ramsar, conformément à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). La présente étude de base a été préparée pour la Turquie, dans le cadre de la composante méditerranéenne de ce programme.

Le principal objectif de la politique environnementale de la Turquie se définit comme la protection de l'environnement et la recherche d'un développement durable, qui ne peut être assuré que par le développement et la préservation des ressources naturelles. Cette politique exige d'en faire une gestion rationnelle, tout en garantissant la protection de la santé humaine.

La première partie du présent rapport présente le contexte du pays en donnant un aperçu du climat et des perspectives de variabilité et de changement climatique, ainsi que de la situation des ressources naturelles. La deuxième partie est consacrée à l'analyse des institutions, processus et réseaux travaillant sur l'eau, les zones humides et la problématique des changements climatiques, en mettant l'accent sur les activités nationales et internationales de la Turquie. La troisième partie s'intéresse à l'intégration de la problématique des **changements climatiques** dans la stratégie et les pratiques de gestion des ressources en eau et des zones humides. Enfin, la dernière partie traite des stratégies d'adaptation possibles en mettant en lumière ce qu'il faudrait faire concernant la définition des politiques et des mesures à prendre.

Pays du bassin méditerranéen, la Turquie est entourée sur trois de ses côtés par la Méditerranée, la mer Égée et la mer Noire. Sa superficie totale est de 780 600 km², pour un littoral de 8 333 km. Située en zone tempérée, elle présente plusieurs types de climat selon les régions : climat méditerranéen dans les régions de la Méditerranée et de l'Anatolie occidentale ; tempéré sur la côte de la mer Noire, avec d'importantes précipitations en toute saison ; continental dans les régions de l'arrière-pays ; et semi-aride en Anatolie centrale et en Anatolie du Sud-Est. La plupart des précipitations interviennent pendant les mois d'hiver. En moyenne annuelle, c'est dans les zones de basse altitude d'Anatolie de l'Est qu'il pleut le moins (220 mm) tandis que la pluviosité la plus importante est enregistrée le long de la côte est, sur la mer Noire (2 420 mm). La moyenne annuelle totale s'établit à 643 mm par an pour l'ensemble du pays, soit un potentiel de ressources en eau de 501 milliards de m³/an. Le coefficient moyen de ruissellement de la Turquie est de 37 %, c'est-à-dire quelque 186 milliards de m³/an. Bien que les ressources hydriques de la Turquie soient considérées comme suffisantes par rapport à la moyenne mondiale, avec un ratio annuel de 2 000 m³/capita environ, elles ne coïncident pas avec la demande, car elles ne sont pas toujours disponibles au bon moment ou au bon endroit. Ce pays à la croisée de trois continents a une importante diversité biologique. Les montagnes, steppes et zones humides y constituent les principaux types d'écosystèmes.

Selon le modèle du Hadley Center, les changements climatiques attendus pour la Turquie conduiront à une modification de la température moyenne annuelle d'environ 1,5 °C d'ici à l'an 2050. Selon la dernière évaluation pour l'Europe, on s'attend à une diminution considérable des précipitations en hiver juste au-dessus de la Turquie. Les chiffres se rapportant aux risques naturels liés au climat indiquent

toutefois que les inondations des principaux fleuves et les crues subites des petits cours d'eau coulant à proximité d'une agglomération provoqueront des dégâts importants dans la plupart des villes et villages de Turquie. Les scénarios de modélisation climatique prévoient que l'impact des **changements climatiques** sur les terres arides du pays conduira à la désertification de ces régions.

La Turquie n'est pas encore signataire de la CCNUCC. Une proposition officielle d'amendement a été formulée lors de la conférence de La Haye pour demander sa suppression de l'annexe II et l'inclusion de son nom sur la liste de l'annexe I, sous réserve que la Turquie bénéficie de conditions favorables, conformément au « principe des responsabilités communes mais différenciées » de la CCNUCC, et eu égard au fait que la Turquie en est au premier stade de son industrialisation. Cette proposition a été acceptée par assentiment général en 2001 à la conférence de Marrakech.

La Turquie a engagé au niveau national diverses activités liées à la problématique des changements climatiques après la tenue du sommet de Rio en 1992. Plus de dix institutions y participent directement. La coordination entre les institutions gouvernementales locales, de même que la coopération internationale, est assurée par le ministère de l'Environnement. Les activités nationales sont réalisées par le biais de groupes de travail composés de représentants des institutions concernées. Il s'agit essentiellement :

- ? du groupe national de coordination sur le climat ;
- ? du comité de coordination sur le changement climatique ;
- ? de la commission spécialisée sur le changement climatique.

Le changement climatique est une problématique nouvelle qui risque d'avoir de graves conséquences et un impact négatif sur les ressources naturelles, selon plusieurs études. Ces changements affecteront les écosystèmes vulnérables, la vie et la santé humaines ainsi que les secteurs socio-économiques. Bien que conscient de cette situation, le gouvernement n'a encore pris aucune disposition légale pour modifier la réglementation en vue de réduire ou de limiter directement les émissions de gaz à effet de serre. Il existe toutefois un grand nombre de lois et autres instruments légaux, relevant du domaine de la protection de l'environnement et de la conservation de l'énergie, qui visent à réduire ces émissions indirectement. La situation est analogue en ce qui concerne l'impact des changements climatiques sur l'eau et les zones humides. Pour l'heure, la Turquie ne dispose d'aucun mécanisme légal qui intègre cette problématique dans les politiques de planification des ressources en eau et de préservation des zones humides. Les pratiques actuelles se limitent à la protection, à la réduction des risques et aux mesures d'urgence à prendre en cas de catastrophe naturelle. Aucun dispositif technique d'alerte n'a par ailleurs été mis en place en Turquie en matière d'inondation. Il n'y a pas de système d'information automatisé capable de communiquer efficacement quels sont les besoins et les capacités pendant et à la suite d'une catastrophe. Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas non plus envisagées par le cadre réglementaire.

Pour atténuer les conséquences néfastes des changements climatiques, il importe de définir conjointement des politiques et des mesures nationales en mettant en œuvre les trois grandes stratégies suivantes :

- ? Mesures d'urgence
- ? Stratégies d'adaptation
- ? Stratégie à long terme

En premier lieu, il sera de la plus haute importance de mettre l'accent sur les mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques, y compris les plans de réduction des risques liés à la gestion des ressources en eau et à la protection des zones humides :

- ? Protection des bassins face aux risques d'inondation
- ? Modernisation des systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte
- ? Investissements dans l'amélioration des ouvrages de protection contre les inondations

- ? Réduction et atténuation des risques d'inondation et de glissement de terrain
- ? Amélioration des capacités d'intervention à la suite de catastrophes
- ? Mesures visant à dresser une cartographie des zones inondables et des zones exposées aux glissements de terrain pour la gestion de l'utilisation des terres
- ? Préparation en prévision de la sécheresse dans les régions semi-arides
- ? Recours à des techniques d'irrigation moins consommatrices d'eau dans les régions exposées à la sécheresse
- ? Projets visant à minimiser l'impact des changements climatiques sur les zones humides (deltas, lagunes, marais)
- ? Prise en compte de l'impact des changements climatiques lors de l'évaluation de l'impact environnemental dans la conception de tout projet hydraulique (barrages, projets d'irrigation, etc)

À l'heure actuelle, on ne peut que déplorer que les outils de gestion n'englobent pas une politique nationale intégrant l'impact des changements climatiques dans la planification à long terme des ressources en eau (irrigation, utilisation bénéfique / optimisée des ressources en eau, zones humides, etc.). Les préoccupations relatives aux changements climatiques exposées dans le rapport de la commission spécialisée sur le changement climatique seront néanmoins prises en compte, pour la première fois, dans les plans de développement de la Turquie pour la période 2001-2005.